



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 409, 23^e avenue (Lot 6 643 019)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6

) AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur (règlement no. 666) de la ville de L'Île-Perrot a été déposée à l'égard d'une habitation bifamiliale jumelée visant l'immeuble si au 409, 23^e avenue (Lot 6 643 019), ayant pour objet d'autoriser :

- Que l'empiètement d'un espace de stationnement en façade constitue 38 % de la largeur de l'habitation en excluant le garage, alors que l'article 161 du règlement de zonage no 666 prescrit un maximum de 30 %.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 18 novembre 2025 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 31 octobre 2025.

(Original signé)

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier